

# Impacts de la pandémie de COVID-19 sur les conditions de détention et répercussions possibles sur la santé mentale des mineurs incarcérés : étude exploratoire au Canada

Par Hesam Seyyed Esfahani\* et Carole C. Tranchant\*\*

## RÉSUMÉ

Les populations carcérales font partie des populations marginalisées négligées dans les mesures d'urgence et les préoccupations entourant la pandémie de COVID-19. Tandis que quelques États ont remis en liberté des jeunes incarcérés, la plupart ont plutôt priorisé la libération de personnes incarcérées adultes très âgées, non-violentes ou malades. Les études disponibles ne permettent pas d'apprécier les répercussions de la pandémie sur les personnes mineures placées dans les milieux carcéraux. Cet article examine les impacts de la pandémie sur les conditions de détention et les répercussions possibles sur la santé mentale des mineurs incarcérés en milieu fermé et ouvert à partir des résultats d'une étude qualitative menée auprès d'intervenants dans un établissement correctionnel pour jeunes au Canada. Les résultats indiquent que les nouvelles mesures mises en place dans cet établissement pour contenir la propagation du coronavirus ont eu pour effet d'accroître l'isolement des jeunes sous garde, les privant d'interactions sociales et d'accès à certains services et programmes qui s'avèrent cruciaux pour leur santé mentale et leur réinsertion.

**Mots clés :** personnes mineures incarcérées, conditions de détention, santé mentale, COVID-19, perceptions des intervenants.

## ABSTRACT

Prisoners are among the marginalized populations neglected in the emergency responses and concerns surrounding the COVID-19 pandemic. While a few states have released incarcerated youths, most have prioritized the release of very old, non-violent, or ill adult prisoners. Studies have not yet examined the impact of the pandemic on young people placed in detention facilities. This article examines the impacts of the pandemic on the incarceration conditions and their possible repercussions on the mental health of youths incarcerated in secure custody and open custody, drawing on the results of a qualitative study conducted with staff working at a juvenile detention centre in Canada. The results indicate that the new measures implemented in this facility to contain the propagation of the coronavirus have resulted in increased isolation of youth in custody, depriving them of social interactions and access to some of the services and programs that are crucial to their mental health and social rehabilitation.

**Key words :** incarcerated youth, incarceration conditions, mental health, COVID-19, staff perceptions.

## 1. Introduction

La COVID-19 a été caractérisée de pandémie depuis mars 2020 par l'Organisation mondiale de la Santé qui considère cette maladie comme «une urgence de santé publique de portée internationale» (Berche et Perez, 2021). Cette pandémie a entraîné des crises à tous les niveaux de la vie, notamment dans les domaines économique, éducatif et social (Berg, 2020; Damon, 2020). La justice et les institutions pénales n'ont pas été épargnées par cette crise inattendue qui a en grande partie paralysé leur fonctionnement (Chaffai-Parent et Piché, 2021). En effet, le système de justice pénale n'a probablement jamais pensé à répondre à une pandémie mondiale et il n'était pas prêt à s'adapter rapidement à la nouvelle situation sanitaire (Jennings et Perez, 2020). Selon Piquero (2021), plusieurs éléments expliqueraient cette absence de réponse rapide. Premièrement, ses acteurs n'étaient pas préparés à une crise de santé publique à grande échelle. Deuxièmement, un système avec une portée très large, conjugué à l'absence de coordination en matière de santé publique, se sont révélés être un obstacle important à la prévention et au contrôle de la COVID-19, notamment en ce qui a trait au respect des protocoles sanitaires par la police et le milieu carcéral<sup>1</sup>. Des incohérences dans les réponses du système de justice pénale face à la pandémie ont également été observées, par exemple le fait que les tests et la recherche des contacts des personnes infectées aient été rendus obligatoires dans certains cas mais pas dans d'autres. Enfin, les réponses des professionnel·les du système de justice criminelle ont été ralenties en raison d'un manque de communication au sein du système, tandis que le manque de données pertinentes et comparables a résulté en des réponses disparates<sup>2</sup>.

La pandémie a cependant amené plusieurs États à revoir certaines politiques pénales et pénitentiaires parce que les personnes détenues font partie, surtout dans les milieux carcéraux surpeuplés, des populations à risque élevé de contracter le virus (Bergeron, Borraz, Castel et Dedieu, 2020; Lanssens, 2021). Les États ont donc cherché des solutions afin de diminuer ce risque chez les personnes incarcérées (Gutierrez et Patterson, 2021). Même si la réduction du taux de la population au milieu carcéral était une priorité dans les stratégies des pays face à la propagation de la pandémie, au début de cette crise sanitaire, ce milieu n'est à ce jour pas exonéré du risque élevé de cette maladie (Qureschi *et al.*, 2022).

Les enfants et les adolescents sont particulièrement affectés, directement ou indirectement, par les conséquences de la pandémie sur tous les plans puisqu'ils doivent composer avec des changements drastiques incessants dans leur vie quotidienne (Francisco *et al.*, 2020). D'une part, ils sont nombreux à souffrir de troubles de santé mentale liés aux conséquences de la pandémie et, d'autre part, ils sont plus susceptibles d'être exposés aux diverses formes de violence domestique (Collin-Vézina et Beeman, 2020). Pendant l'adolescence en particulier, le développement social en interaction avec les groupes de pairs est crucial puisque l'adolescent·e recherche l'indépendance vis-à-vis de ses parents en privilégiant la création de liens avec ses propres ami·es. Or, durant la pandémie, les opportunités d'expérience en dehors du milieu familial ont été

\* Professeur agrégé, Département de sociologie et de criminologie, Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada.

\*\* Professeure, Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada.

drastiquement réduites (van Loon *et al.*, 2021). D'autre part, les enfants et les adolescents, qu'ils soient auteurs ou victimes de crimes, ont été confrontés à des services de protection encore plus limités, comparativement à la situation pré-pandémie, pour répondre à leurs besoins. Ainsi, leurs droits à diverses étapes du système de justice criminelle peuvent être bafoués (Barnert, 2020; Capelier, 2020).

Plusieurs études démontrent la présence de troubles mentaux chez une proportion élevée des jeunes incarcérés (Corrado *et al.*, 2019). Selon Burke *et al.* (2015), entre 50 et 70% des jeunes délinquants présentent au moins un trouble de santé mentale, contre 10 à 20% des jeunes dans la population générale. En outre, le milieu carcéral peut contribuer à une augmentation des symptômes et entraver la réinsertion sociale des jeunes délinquants (Morgan *et al.*, 2019), ce qui peut s'expliquer par plusieurs caractéristiques du milieu carcéral traditionnel telles de mauvaises conditions découlant de la surpopulation et de l'éloignement familial, ainsi que le manque d'activités et de programmes favorisant la réinsertion (Lancelevée, 2017; Vacheret et Lafortune, 2011). Ce milieu est particulièrement vulnérable face à une pandémie. Aux États-Unis, par exemple, près de 20% de la population carcérale aurait été infectée par la COVID-19 et plus de 2'700 personnes incarcérées en sont décédées en date du 29 juillet 2021 (Gutierrez et Patterson, 2021). Dès le début de la pandémie, l'UNICEF a rappelé que les droits des enfants à la protection, à la sécurité et au bien-être doivent être protégés en toutes circonstances et a exprimé ses préoccupations face au risque élevé, d'une part, de propagation de la maladie chez les personnes mineures incarcérées, mais aussi, d'autre part, de négligences, de maltraitements et de violences<sup>3</sup>. Au Canada et ailleurs dans le monde, les impacts de la pandémie sur la santé mentale (Johnson *et al.*, 2021) et physique des jeunes incarcérés demeurent méconnus à ce jour en raison du manque de données disponibles.

La présente étude visait à explorer les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les conditions de détention et les répercussions possibles sur la santé mentale des mineurs incarcérés au Canada. Un objectif secondaire était d'identifier les mesures utilisées en milieu carcéral juvénile afin de mitiger les effets négatifs de l'incarcération et de la pandémie sur les jeunes sous garde. Nous présentons dans cette contribution les résultats d'une étude qualitative menée auprès d'intervenant-es œuvrant dans un centre carcéral canadien.

## 2. Méthodologie

Un devis de recherche qualitatif reposant sur l'analyse des données obtenues lors d'entretiens semi-structurés approfondis avec des professionnel·les œuvrant en milieu carcéral juvénile a été utilisé. Cette approche a permis d'accéder à une connaissance de la réalité étudiée en explorant les expériences et perceptions des intervenant-es (Creswell et Creswell, 2018). Dix personnes ont été recrutées parmi les intervenant-es d'un centre carcéral pour jeunes

au Canada Atlantique (ci-après appelé «centre» ou «établissement»), sans considérations de genre, groupe ethnique, langue ni autres caractéristiques. Quatre femmes et six hommes ont participé à l'étude, quatre en français et six en anglais. Leurs fonctions et responsabilités au sein de l'établissement étaient diverses (p. ex. coordinatrices et coordinateurs cliniques, psychologues, responsables de cas, agent-es correctionnels, enseignant-es, gestionnaires de programme) afin de recueillir une diversité de perspectives.

Les données ont été recueillies par entretiens semi-dirigés de 60 à 90 minutes réalisés dans la langue de préférence des répondant-es, par vidéoconférence en raison de la situation sanitaire. Le guide d'entrevue comprenait des questions sur l'état de santé mentale des jeunes délinquants à leur arrivée et pendant leur placement au centre, les problèmes de santé mentale les plus fréquents chez ces jeunes, les mesures et outils disponibles au centre pour évaluer ces problèmes, les mesures prises lorsqu'un jeune éprouve un ou des troubles de santé mentale, ainsi que les défis rencontrés par les intervenant-es dans leurs activités auprès de ces jeunes. Une partie des questions portait sur l'impact de la COVID-19 sur les conditions de détention et la santé mentale des jeunes sous garde et les mesures prises par le centre pour minimiser les conséquences délétères. Après transcription des entretiens, une analyse thématique a été effectuée pour réduire le corpus de données en identifiant les principaux thèmes et sous-thèmes (Paillé et Mucchielli, 2021). L'analyse a d'abord été effectuée par deux chercheur-es de façon indépendante (codage en parallèle), en privilégiant le mode d'inscription en marge. Ensuite, ces deux personnes se sont rencontrées pour établir un consensus sur les thèmes et sous-thèmes identifiés et leur signification (Lune et Berg, 2017). L'analyse a été validée par l'ensemble des membres de l'équipe de recherche. Cette démarche a permis de vérifier la pertinence et la clarté des thèmes identifiés et d'augmenter la validité des résultats.

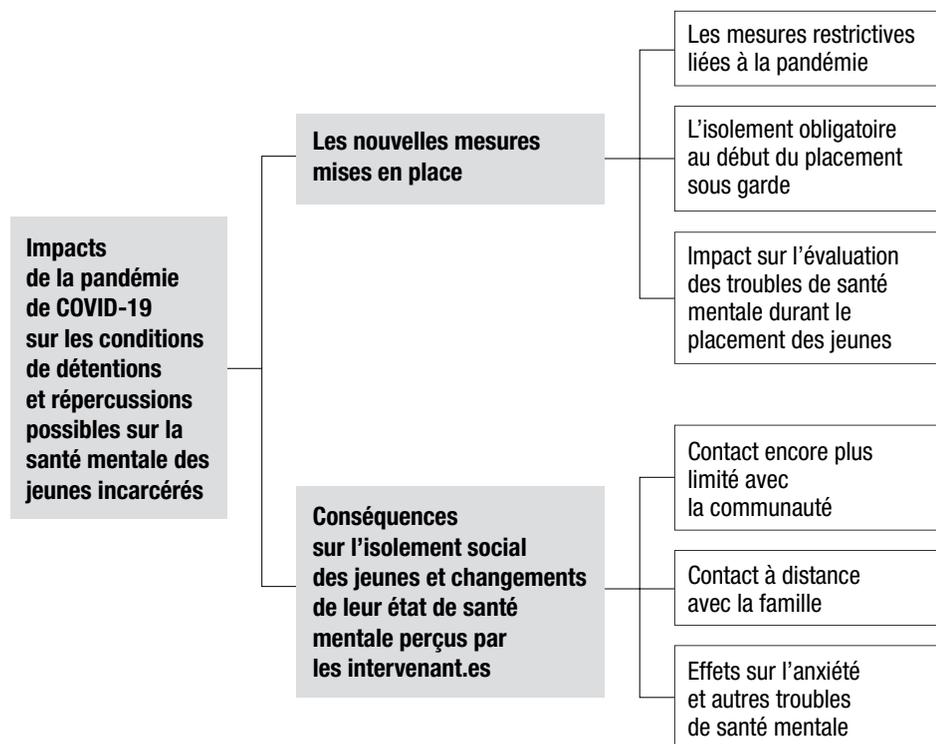
L'étude a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université de Moncton. Le consentement individuel des participant-es a été recueilli par écrit et les informations ont été recueillies en respectant les limites de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) de sorte qu'aucune question posée ne puisse permettre d'identifier un jeune en particulier. Les entretiens ont été anonymisés avant leur analyse. Tous les noms et détails potentiellement identifiables mentionnés durant les entretiens ont été anonymisés ou retirés des verbatims.

## 3. Résultats et discussion

Deux grands thèmes et six sous-thèmes ont permis de cerner la perspective des intervenant-es du centre et leurs perceptions des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les conditions de détention et les répercussions sur la santé mentale des jeunes incarcérés (Figure 1). Le premier thème, **nouvelles mesures mises en place**, fait état des mesures appliquées au sein du centre

depuis le début de la pandémie afin de protéger la santé générale des jeunes incarcérés face à la COVID-19, plus précisément leur santé physique, mais aussi l'impact de ces mesures sur l'évaluation des troubles de santé mentale des jeunes pendant leur placement sous garde. Ainsi, ce thème englobe trois sous-thèmes: *les mesures restrictives liées à la pandémie, l'isolement obligatoire au début du placement sous garde, et l'impact sur l'évaluation des troubles de santé mentale durant le placement des jeunes*. Le second thème touche **les conséquences de la pandémie sur l'isolement social des jeunes et les changements de leur état de santé mentale perçus par les intervenant-es**. Il comprend trois sous-thèmes, soit *le contact très limité avec la communauté, le contact à distance avec la famille, et les effets sur l'anxiété et les autres troubles de santé mentale*.

**Figure 1.** Thèmes et sous-thèmes des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les conditions d'incarcération et les répercussions possibles sur la santé mentale des jeunes incarcérés



## Les nouvelles mesures mises en place

Face à la pandémie de COVID-19, les premières mesures prises par les États et les autorités sanitaires ont été de limiter massivement les déplacements et les contacts dans la société pour contenir la propagation de ce virus. Comme en témoignent les répondant-es dans cette étude, les mesures restrictives liées à la pandémie et à sa gestion par les autorités publiques se sont ajoutées aux mesures restrictives habituelles caractérisant les milieux de privation de libertés individuelles, avec des répercussions non négligeables pour le fonctionnement du centre et les conditions de vie des jeunes sous garde.

### Les mesures restrictives liées à la pandémie

Le fonctionnement des milieux de vie carcéraux a été profondément perturbé et modifié par la situation pandémique. Comme le rapportent les répondant-es, le centre dans lequel elles et ils travaillent a suivi les consignes édictées par le gouvernement provincial en mettant en place les mesures sanitaires préconisées pour protéger la santé des détenus et du personnel. Les répondant-es soulignent que les mesures les plus restrictives étaient en vigueur au début de la pandémie et qu'elles ont évolué au fur et à mesure que l'ensemble de la société a appris à vivre avec la situation, l'établissement s'efforçant de s'approcher de la routine qui prévalait avant la pandémie. Les propos de cette intervenante témoignent de cette évolution :

« Au début de la pandémie, on avait plus de restrictions, même avec l'équipe clinique, mais on a changé ça vite pour s'adapter ».

Cette adaptation des mesures ne signifie pas pour autant que la situation des jeunes incarcérés soit la même qu'avant la pandémie, ni que les nouvelles pratiques instaurées répondent adéquatement aux besoins des jeunes. Bien que le milieu carcéral ait pu répondre à certains besoins des jeunes à travers des mesures liées au confinement et à la vaccination (Barnert, 2020; Mazzilli *et al.*, 2022), offrant ainsi une certaine protection face à la propagation de la COVID-19, les données disponibles ne permettent pas de démontrer que les mesures mises en place ont répondu aux besoins physiques, psychologiques et sociaux de ces jeunes depuis le début de la pandémie (Sanikommu et Fix, 2022). L'UNICEF (2021) continue à déplorer le manque de données précises sur les mesures prises pendant la pandémie à l'égard des besoins des jeunes incarcérés, insistant particulièrement sur les mesures visant à préserver leur santé mentale et leur bien-être psychosocial ainsi que sur la nécessité de disposer de données probantes concernant cette population à haut risque.

### L'isolement obligatoire au début du placement sous garde

Avant la pandémie, les jeunes sous garde au centre étaient rarement isolés du reste de l'établissement et des autres jeunes, cette mesure extrême étant une exception et non une règle dans les centres carcéraux pour jeunes au Canada (Reid, 2016). Or, depuis le début de la pandémie, une mesure d'isolement obligatoire de cinq jours a été rendue obligatoire pour les jeunes au début

de leur placement afin d'éviter la propagation du virus dans l'établissement. Les répondant-es précisent que les jeunes doivent être isolés dans une unité spéciale pendant cinq jours, sans contact avec d'autres personnes. Pendant cette période, les jeunes sont seulement autorisés à faire quelques sorties dans des endroits désignés au centre, sans contact avec d'autres personnes. Le personnel qui intervient auprès de ces jeunes respecte soigneusement les consignes à cet effet. Après cette période de cinq jours, si le dépistage pour la COVID-19 s'avère négatif, les jeunes peuvent être conduits aux unités régulières. Sans affirmer être préoccupés par les conséquences de cet isolement préventif, certain-es répondant-es le considèrent plutôt comme une mesure incontournable, somme toute « ordinaire » compte tenu de la situation sanitaire, comme le mentionne cette répondante :

«[...] [J]e pense pas que ça [cet isolement préventif] eu un si gros impact, si on compare par exemple aux jeunes dans la communauté en général. On essaie vraiment de pas changer leur routine, c'est la routine qui fait la plus grande différence pour la santé mentale ici pis la stabilité [...]».

D'autres répondant-es ne partagent pas complètement cet avis, estimant que les mesures d'isolement ont accru l'anxiété de certains jeunes. De fait, plusieurs études ont démontré les méfaits de l'isolement sur la santé mentale des personnes incarcérées adultes, surtout lorsqu'elles souffrent déjà d'un trouble de santé mentale (Johnson *et al.*, 2021 ; Vacheret et Lafortune, 2011). Les jeunes, en raison de leur âge, sont davantage à risque de souffrir des effets délétères de l'isolement parce qu'ils sont à une période unique de leur vie où l'environnement social est important pour des fonctions cruciales dans le développement du cerveau, la construction de l'image de soi et la santé mentale (Orben *et al.*, 2020).

### **Impact sur l'évaluation des troubles de santé mentale durant le placement des jeunes**

Pour informer la mise en place d'interventions efficaces et ciblées, les jeunes placés au centre bénéficient normalement d'une évaluation de leur santé mentale et de leur niveau d'étude dès leur arrivée. Les mesures restrictives additionnelles associées à la gestion de la pandémie ont eu un impact appréciable sur ces évaluations selon les répondant-es de l'étude. Les premiers mois de la pandémie semblent avoir eu des impacts directement appréciables, ayant notamment empêché ou entravé l'intervention d'un certain nombre de professionnel·les auprès des jeunes. Par exemple, un répondant indique qu'en raison des consignes de leur employeur, des intervenant-es cliniques n'ont pas pu rencontrer les jeunes. Ces interruptions de service semblent s'être graduellement résorbées après la mise en place des mesures visant à contenir la propagation du virus. Ainsi, après l'isolement obligatoire à leur arrivée au centre, les jeunes peuvent recevoir une évaluation globale par différents intervenant-es permettant entre autres d'évaluer leur état de santé mentale et leur niveau d'éducation. Ensuite, les intervenant-es sociaux les accompagnent en établissant un plan éducationnel. Concernant l'évaluation et le suivi de

l'état de santé mentale des jeunes, les répondant-es étaient généralement d'avis que, hormis les perturbations importantes au début de la pandémie, les professionnel·les de santé mentale sont efficaces et disponibles pour les jeunes placés au centre. Une participante était plutôt heureuse d'évoquer :

«[L]e case load des mental health workers ici est bas, y'ont moins de 10 jeunes environs. Ils peuvent vraiment se concentrer sur chaque jeune et être available».

Cette observation souligne l'importance du ratio jeunes/intervenants et suggère que les établissements les moins peuplés, s'ils sont dotés d'un effectif d'intervenant-es suffisant, sont mieux positionnés pour accompagner les jeunes en vue de leur rétablissement et de leur réinsertion sociale. Cependant, des préoccupations ont été soulevées par d'autres répondant-es quant au manque de ressources qui limite l'accompagnement psychologique dont peuvent bénéficier les jeunes pendant leur placement. Les impacts négatifs potentiellement cumulatifs sur la santé mentale des jeunes sous garde associés, d'une part, à la pénurie de ressources en santé mentale jeunesse et, d'autre part, à la gestion de la pandémie sont largement méconnus.

### **Conséquences sur l'isolement social des jeunes et changements de leur état de santé mentale perçus par les intervenant-es**

La pandémie a influé sur la santé mentale des jeunes en général en raison de la fermeture des écoles, des contacts limités avec la famille et les amis, et de l'incertitude entourant cette maladie (Waddell *et al.*, 2020). L'importance d'examiner ces impacts chez les jeunes placés en milieu carcéral tient à la vulnérabilité accrue de ces jeunes, d'une part parce que la gestion de la pandémie exacerbe la privation de libertés à laquelle ils sont astreints, mais aussi parce qu'avant la pandémie, ils étaient déjà trois à cinq fois plus nombreux que leurs pairs non incarcérés à souffrir de problèmes de santé mentale (Burke *et al.*, 2015) et que leur insertion sociale requiert une attention et des ressources particulières.

### **Contact encore plus limité avec la communauté**

Les jeunes sous garde, particulièrement ceux en milieu ouvert, avaient des contacts avec la communauté extérieure au centre avant la pandémie. Depuis la pandémie, leur situation ressemble beaucoup à celle des jeunes placés en milieu fermé en raison des restrictions limitant leurs contacts avec la collectivité. Ce changement drastique peut avoir des répercussions délétères sur leur réinsertion sociale, comme l'évoque ce répondant :

«[L]a plus grosse différence que le COVID a eu c'est sur la réinsertion. Ils sont beaucoup plus limités pour les sorties. Par contre, je ne pense pas que ça eu un si gros impact, si on compare par exemple aux jeunes dans la communauté en général».

Malgré les occasions limitées de sorties favorisant la réinsertion sociale, ce répondant estime que la situation n'est pas si différente de celle des jeunes en général. Un autre répondant observe que sur le plan sanitaire, cette restriction

des contacts avec la collectivité n'est pas une mauvaise chose et qu'il s'agit d'une bonne mesure. Pourtant, de telles restrictions vont à l'encontre de la déclaration de principe de la LSJPA (article 3(1)) qui stipule que le système de justice pénale pour adolescent-es vise à protéger le public notamment en encourageant la réadaptation et la réinsertion sociale des jeunes contrevenants. La restriction des contacts avec le milieu extérieur, surtout pour les jeunes du milieu ouvert n'ayant pas commis de crimes sérieux, est un obstacle sérieux à leur réinsertion dans la société qui fait craindre une diminution des taux de réinsertion pour les jeunes incarcérés de la cohorte COVID-19. Des études longitudinales permettraient de mieux comprendre comment leur trajectoire de réinsertion s'en trouve modifiée.

### Contact à distance avec la famille

Le maintien du lien familial est aujourd'hui considéré comme un droit fondamental des jeunes en milieu carcéral au Canada. En situation de pandémie, comme l'indiquent les répondant-es, les jeunes incarcérés au centre ont été privés des rencontres en présentiel avec leur famille. Toutefois, l'utilisation de logiciels de communication à distance comme solution d'appoint a permis aux jeunes de pouvoir rencontrer régulièrement leur famille, comme en témoigne cette répondante :

« Avec le COVID, les visites sont faites à distance et le nombre de jeunes que j'ai vu dire à leur famille « regarde, j'ai engraisé de comme 10 lbs, je mange bien » [rires] ».

Bien que les rencontres en personne entre les jeunes et leur famille soient préférables aux rencontres virtuelles, notamment pour les bienfaits qu'on peut en attendre pour le jeune, certaines situations peuvent justifier le recours à des outils de télécommunication comme solution d'appoint pour préserver le lien familial, tant en période de pandémie que dans les cas où les parents résident loin de l'établissement ou sont dans l'impossibilité de se déplacer. Pourtant, des mises en garde ont été émises quant à la généralisation de cette pratique puisqu'elle ne peut remplacer la riche gamme d'interactions sociales découlant des interactions en personne qui s'avèrent essentielles pour le développement et la santé mentale des jeunes (Orben *et al.*, 2020). Nous recommandons donc que des balises soient établies pour garantir le droit des jeunes incarcérés de recevoir des visites régulières et fréquentes de leur famille, de même que pour ne pas restreindre injustement leurs contacts avec la collectivité quand ceux-ci sont l'une des conditions essentielles de leur bien-être et de leur réinsertion.

### Effets sur l'anxiété et autres troubles de santé mentale

Alors que tous les répondant-es s'entendent pour dire que la pandémie a entraîné des changements importants dans la routine et les activités sociales des jeunes du centre, leur avis est partagé en ce qui concerne les effets possibles sur la santé mentale. Une partie des répondant-es estime que la pandémie n'a eu aucun effet sur la santé mentale des jeunes incarcérés. Conscients que plusieurs jeunes souffrent de troubles de santé mentale,

ces répondant-es estiment néanmoins que la pandémie n'a pas entraîné d'aggravation appréciable de ces troubles. D'autres estiment que la santé mentale de certains jeunes a pu être affectée, mais semblent minimiser ces effets. Quelques répondant-es, contrairement aux autres, croient que la pandémie a eu une influence importante sur l'aggravation des troubles de santé mentale des jeunes, particulièrement l'anxiété. L'une de ces personnes souligne que depuis la COVID-19, les jeunes incarcérés souffrant de troubles anxieux sont plus anxieux qu'avant :

« Certains jeunes, on savait qu'ils ont de l'anxiété; le fait qu'on a un protocole dans leur chambre pour une période de temps à l'entrée [arrivée au centre], ça a un impact sur ces jeunes-là, ça augmente l'anxiété ».

Plusieurs études ont démontré que de nombreuses mesures prises pour gérer la crise de COVID-19, telles la fermeture des écoles, le confinement, l'isolement ainsi que la restriction des déplacements, sont des facteurs contribuant significativement à l'anxiété des jeunes en général (Courtney *et al.*, 2020; Haig-Ferguson *et al.*, 2021). La hausse anticipée des problèmes de santé mentale chez les jeunes incarcérés en contexte de pandémie et l'évolution de ces troubles dans le temps mérite une attention accrue et davantage d'études.

## Conclusion

La pandémie de COVID-19 soulève de nombreuses questions concernant la santé mentale et la prise en charge des groupes les plus vulnérables, dont les personnes mineures incarcérées. Cette étude auprès d'intervenants d'un établissement correctionnel canadien pour jeunes jette un éclairage inédit sur les changements que la pandémie a entraînés dans la routine quotidienne des jeunes sous garde. Bien que les répondant-es ne qualifient pas de la même façon ces changements, ni leurs impacts sur l'état de santé mentale de ces jeunes, toutes ces personnes s'entendent que la situation pandémique a affecté à de multiples égards la prise en charge des jeunes dès leur arrivée au centre et pendant leurs activités routinières, ainsi que les contacts qu'ils peuvent ou ne peuvent plus avoir avec la communauté et leur famille. Malgré quelques initiatives encourageantes comme l'usage de la télécommunication pour maintenir les liens familiaux, nous pensons que d'autres mesures devraient être développées et évaluées afin de mieux soutenir la réinsertion sociale des jeunes incarcérés et la protection de leur santé mentale. Par exemple, le financement de soins de psychothérapie en ligne, offerts par des professionnel·les adéquatement formés et intégrés aux équipes cliniques et de counseling présentes dans les établissements, pourrait contribuer à la mise en place d'un système robuste garantissant des interventions rapides et adéquates auprès des jeunes ayant des besoins de soins continus ou ponctuels par des professionnel·les. Quant à la réinsertion sociale, elle nécessite que les ressources nécessaires soient affectées par tous les ministères qui voient aux jeunes en détention préventive ou condamnés à une

peine afin que leur réinsertion commence dès leur admission en s'appuyant sur des modèles éprouvés tels la communauté thérapeutique et l'implication d'un large éventail de partenaires communautaires. Soulignons enfin que cette étude exploratoire ne rend pas compte de la perspective des jeunes. Une appréciation plus complète nécessitera de recueillir leur point de vue et aussi d'effectuer une évaluation objective de leur état de santé mentale, en cours de placement. Nous recommandons également d'examiner les répercussions de la pandémie sur la santé sociale de ces jeunes puisque cette composante de la santé pourrait informer le développement de pratiques soutenant mieux leur réinsertion sociale.

---

## Références

- Barnert, E. S. (2020). COVID-19 and youth impacted by juvenile and adult criminal justice systems. *Pediatrics Perspectives*, 146, 1-3.
- Berche, P. et Perez, S. (2021). La pandémie de la Covid-19. Dans P. Berche et S. Perez (dir.), *Pandémies : Des origines à la Covid-19*, Paris: Perrin, pp. 488-504.
- Berg, N. (2020). La grande peur de l'an 2020: Le bug du coronavirus et le grand confinement. *Futuribles*, 437(4), 43-52.
- Bergeron, H. et al. (2020). 3. Que faire? Comment tirer les leçons et former les décideurs. Dans H. Bergeron, O. Borraz, P. Castel et F. Dedieu (dir.), *Covid-19: une crise organisationnelle*. Paris: Presses de Sciences Po, pp. 91-120.
- Burke, J. D. et al. (2015). Prevalence of mental health problems and service use among first-time juvenile offenders. *Journal of Child and Family Studies*, 24(12), 3774-3781.
- Capelier, F. (2020). État d'urgence sanitaire: Quel(s) droit(s) pour les enfants en danger? *Revue de droit sanitaire et social*, 5, 886-895.
- Chaffai-Parent, S. et Piché, C. (2021). La primauté de l'efficacité dans l'administration d'une justice en crise: Solutions judiciaires dans une perspective nord-américaine. *Revue générale de droit*, 51(1), 161-199.
- Collin-Vézina, D. et Beeman B. D. (2020). When it counts the most: Trauma-informed care and the COVID-19 global pandemic. *Developmental Child Welfare*, 2(3), 172-179.
- Corrado, R. R. et al. (2019). The serious and violent young offender. In D. L. Polaschek et al. (eds.), *Wiley International Handbook of Correctional Psychology*. Hoboken: Wiley Blackwell, pp.221-234.
- Courtney, D. et al. (2020). COVID-19 impacts on child and youth anxiety and depression: Challenges and opportunities. *Canadian Journal of Psychiatry*, 65(10), 688-691.
- Creswell, J. W. et Creswell, J. D. (2018). *Research Design. Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches*. 5<sup>th</sup> edition. London: SAGE Publications.
- Damon, J. (2020). Des inégalités déconfinées par le coronavirus. *Futuribles*, 437(4), 53-59.
- Francisco, R. et al. (2020). Psychological symptoms and behavioral changes in children and adolescents during the early phase of COVID-19 quarantine in three European countries. *Frontiers in Psychiatry*, 11, 1-14.
- Gutierrez, C., Patterson, E. J. (2021). Risk and implications of COVID-19 among the community supervised population. *Criminology et Public Policy*, 20(3), 437-461.
- Haig-Ferguson, A. et al. (2021). Practitioner review: Health anxiety in children and young people in the context of the COVID-19 pandemic. *Behavioural and Cognitive Psychotherapy*, 2021, 49(2), 129-143.
- Johnson, L. et al. (2021). Scoping review of mental health in prisons through the COVID-19 pandemic. *BMJ Open*, 11, e046547.
- Lancelevée, C. (2017). Quand la prison prend soin: Enquête sur les pratiques professionnelles de santé mentale en milieu carcéral en France et en Allemagne. *Regards*, 51(1), 245-255.
- Lanssens, C. (2021). La pandémie de Covid-19 sous le microscope des sciences sociales. Premières analyses. *Droit et société*, 108(2), 491-500.
- Lune, H. et Berg, B. L. (2017). *Qualitative Research Methods for the Social Sciences*. 9<sup>th</sup> edition. Essex: Pearson.
- Mazzilli, S. et al. (2022). Covid-19 vaccine in prison: A not-to-be-missed opportunity to promote access to vaccination in adolescents. *BMJ*, 377, o1439.
- Morgan, R. D. et al. (2019). The effects of imprisonment. In *Wiley International Handbook of Correctional Psychology*. Hoboken: Wiley Blackwell, pp.63-77.
- Orben, A. et al. (2020). The effects of social deprivation on adolescent development and mental health. *Lancet Child and Adolescent Health*, 4, 634-640.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. 5<sup>e</sup> édition, Malakoff: Armand Colin.
- Piquero, A. R. (2021). The policy lessons learned from the criminal justice system response to COVID-19. *Criminology and Public Policy*, 20(3), 385-399.
- Qureshi, N. et al. (2022). Implementation of a COVID-19 infection control plan in a large urban jail system. *Public Health Reports*, 137(3), 442-448.
- Reid, S. (2016). Youth justice in New Brunswick, In M. Alain et al. (eds.), *Implementing and Working with the Youth Criminal Justice Act Across Canada*. Toronto: University of Toronto Press, pp.127-157.
- Sanikomu, M. et Fix, R. L. (2022). The forgotten youth: Responding to mental health needs among confined youth in the time of COVID-19. *Health Promotion Practice*, 1-3.
- UNICEF (2021). Detention of Children in the Time of COVID-19. United Nations Children's Fund, Division of Data, Analytics, Planning and Monitoring. Disponible: <https://www.unicef.org/documents/detention-children-time-covid> (consulté le 9 septembre 2022).
- Vacheret, M. et Lafortune, D. (2011). Prisons et santé mentale, les oubliés du système. *Déviante et Société*, 35(4), 485-501.
- Van Loon, A. W. G. et al. (2021). Prepandemic risk factors of COVID-19-related concerns in adolescents during the COVID-19 pandemic. *Journal of Research on Adolescence*, 31(3), 531-545.
- Waddell, C. et al. (2020). COVID-19 and the Impact on Children's Mental Health. A Research Report. Children's Health Policy Centre, Faculty of Health Sciences, Simon Fraser University. Disponible: <https://rcybc.ca/wp-content/uploads/2020/11/Impact-of-COVID.pdf> (consulté le 28 mai 2022).

---

## Notes

- <sup>1</sup> Respect de la distanciation sociale par exemple.
- <sup>2</sup> Par exemple, au sein du personnel de justice pénale vis-à-vis la prise en charge et la gestion des infections à la COVID-19.
- <sup>3</sup> Voir <https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/les-enfants-en-detention-font-face-a-un-risque-accru-de-contracter-la-covid19-coronavirus> [consulté le 28 mai 2022].